

Les Cigognes

ST HIPPOLYTE



Maison de retraite Charles Bléger et Chapelle St-Jacques (photo Edmond Nobel)

2001 / N°24

b u l l e t i n c o m m u n a l

SOMMAIRE

MUNICIPALITÉ

- Maison de retraite p. 4 - 5
Les réalisations depuis 1965 p. 6

A L'HONNEUR

- Michel Breitel p. 7
Gérard Kientzel p. 7

HISTOIRE

- Les malgré nous p. 8
Voyage à Constance p. 9
Le chanoine G. Issenhart p. 10
Notice historique p. 11
Il y a 60 ans p. 11

ENVIRONNEMENT

- Termites p. 12
Maisons fleuries p. 13

RECENSEMENT

p. 14

SECURITE

- Évitez l'asphyxie p. 16

SOCIAL

p. 17

INFORMATIONS

- Le guarana p. 18
APA p. 22
Ribo emploi service p. 22
Assurance maladie. p. 23
Infos brèves p. 24
Déclaration des récoltes p. 27
Transports collectifs p. 28
Calendrier des manifestations p. 29

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

p. 29

ETAT CIVIL

- Anniversaires p. 30
Naissances mariages décès p. 31
Nouveaux habitants p. 32

SUGGESTIONS ET DIALOGUES

p. 33

Les Cigognes de St Hippolyte
Bulletin Communal N° 24
Février 2001

Directeur de la publication : Robert HERTFELDER
Dépôt légal n° : 20175
Imprimé à : Riquewihr — La Petite Imprimerie

Éditorial

Robert HERTFELDER

MAIRE

Président de la Communauté de Communes
du Pays de Ribeauvillé

BONNE ET HEUREUSE ANNEE 2001...

En ce début d'année nouvelle, l'heure est venue pour moi, après trente-six années de participation active à la gestion des affaires de notre ville, de prendre congé comme maire dont c'est mon quatrième mandat.

Le moment de la relève est venu, l'alternance a toujours été le levain du fonctionnement de nos institutions, collectivités locales comprises, aussi, satisfait du parcours réalisé et de l'évolution donnée à notre village ainsi qu'à notre communauté des communes, je me retire de ces assemblées.

Ici et là, d'autres responsables sauront relever le défi et militer en faveur du bien-être de nos habitants en apportant des idées nouvelles et une détermination sans faille.

L'essentiel, c'est d'avancer...

*Aussi, je souhaite, ici et là, à mes successeurs,
bonne chance dans la conduite
des affaires publiques
et dans la gestion de notre quotidien.*

La maison de retraite Charles Bléger,

Dès 1600, les archives municipales font état de l'existence d'un hôpital comprenant 28 lits dont 25 étaient destinés aux malades pauvres et aux vieillards de la localité et 3 réservés à des orphelins.

Cet établissement occupait l'immeuble Ringeisen (l'actuel caveau de *A l'ancienne Chapelle*) se trouvant dans la rue principale, près de la mairie.

Au cours du mois de février 1851, le conseil municipal décida d'acquérir un immeuble dans lequel l'hospice communal aurait pu être établi "...que dans l'état actuel des choses et dans l'intérêt de l'humanité et il y a urgence de prendre dès à présent des mesures à se procurer un autre bâtiment..."

Contact fut alors pris avec le " Sieur Roswag de Schlettstadt " pour l'acquisition d'une maison qu'il possédait à St-Hippolyte au " quanton dit Burck " (Birg) au prix de 10000 F. Mais lorsqu'en 1852, le maire Hippolyte Walter donna communication d'une lettre du Préfet par laquelle "ce magistrat demande une prompte solution sur l'acquisition d'une maison appartenant à M. Roswag de Schlettstadt pour y établir l'hospice communal", une partie du conseil déclara ne pas pouvoir faire face à cette dépense, vu le déficit de la caisse municipale. Après une discussion longue et mûrement approfondie aboutissant au vote secret (six voix s'étant prononcées pour et huit contre) le conseil refusa l'acquisition de cette maison.

En mai 1855, le conseil vota un crédit de 8000 F destiné une fois de plus à l'achat d'un immeuble en remplacement de l'ancien hospice.

La municipalité comptait aussi sur les dons de la charité privée...

C'est seulement quatre années plus tard, en avril 1859, que le maire Hippolyte Walter put, avec l'accord du conseil municipal, acheter des héritiers de J.B. Bléger, l'immeuble abritant l'hospice actuel pour une somme de 12000 F.

Le 20 mai 1861, le maire H. Walter assisté de François Xavier Zimmermann et J.B. Ketterle, membres du conseil municipal, le receveur municipal Schmitt et l'architecte Geiser de Colmar, s'étaient rendus à la mairie pour procéder à l'adjudication des travaux d'appropriation de l'hospice communal, lesquels travaux sont évalués à 12300 F. L'entrepreneur Georges Witzig de St-Hippolyte était tenu de terminer les travaux pour le 30 octobre 1861 et cela sous peine d'une retenue de 20 F pour chaque jour de retard. Le projet initial subit certaines modifications, les pièces du rez-de-chaussée du bâtiment principal étaient réservées aux sœurs gardes-malades, sauf celle de gauche, la première en rentrant (ancienne pharmacie) qui devait servir de loge au portier. Au premier étage, la distribution devint plus difficile et l'on a prévu: deux grands dortoirs, une lingerie et deux chambres de pensionnaires. Le second bâtiment devait renfermer au rez-de-chaussée: la cuisine avec une chambre à four, plus un grand

réfectoire et à l'étage un ouvroir, un oratoire et deux chambres, « l'une pour les incurables et l'autre pour les galeux ».

Le projet ainsi modifié trouva approbation et put en grande partie être réalisé. La chapelle fut installée dans la dernière chambre du bâtiment, côté Nord-Est. Le procès-verbal de reconnaissance a été arrêté à la somme de 19 309,05 F.

Le 15 juin 1863, après que le Préfet eut autorisé la vente de l'ancien hospice, Charles Hippolyte Breitel, ancien adjoint au maire et membre de la commission administrative de l'hospice a comparu devant Me J.B. Tischmacher, pour la vente de l'immeuble Ringeisen. Celle-ci fut faite par adjudication à l'extinction des feux et cédée à Aloyse Bléger, propriétaire cultivateur demeurant à St-Hippolyte pour la somme de 2010 F. L'adjudicataire devait constamment tenir propre la ruelle se trouvant derrière le bâtiment et tout le long de la propriété.

Le premier grand pas était fait et les pensionnaires de l'ancien hospice étaient bien installés dans le nouvel immeuble. Mais ce n'était pas tout, l'hospice avait besoin de subsister. Des personnes charitables avaient donné des legs au bureau de bienfaisance de la cité. Ainsi, par exemple, un certain Globmann, jardinier à Wissembourg, donna en 1850 une somme de 200 F; en 1856, le sieur Ignace Kirschner fit un legs de 200 F également. Marie Louise Bleicher, nièce du fondateur de l'hospice, Charles Bléger et son légataire universel, "donne et lègue à l'hospice

à travers les âges...

de cette commune pour y percevoir et entretenir convenablement des vieillards, parmi les plus nécessiteux... Une somme de 20000 F". Quant à Charles Bleger, ancien maire, il légua d'après son testament olographe du 9 août 1863 "à l'établissement du bureau de bienfaisance" une somme de 50000 F pour les habitants de "cette commune qui ne pouvaient être reçus et soignés à l'hospice civil de ce lieu". Il légua une autre somme de 30000 F dont la moitié était destinée à l'acquisition d'une maison et du mobilier nécessaire à l'usage de deux sœurs de Niederbronn, "pour y soigner principalement en cas de maladie, les nombreux pauvres de cette localité qui ne peuvent être adressés à l'hôpital civil de ce lieu"; l'autre moitié de ce legs soit 15000 F était destinée à l'achat de médicaments, viandes et le restant à l'achat de linge et de vêtements aux plus nécessiteux.

Ainsi Charles Bleger, ce généreux donateur, qu'on appela encore « Père des pauvres » et dont le nom figure en lettres d'or dans les annales de notre ville a légué en tout une somme de 80000 F, une véritable fortune, pour les œuvres de charité de la commune.

A partir du 1er janvier 1855, le bureau de bienfaisance fut réuni à l'hospice de St Hippolyte et le conseil décida dans sa séance du 13 mai 1866 de renoncer à l'acquisition d'une nouvelle maison pour deux sœurs de Niederbronn, étant donné que " l'hospice possède des bâtiments assez vastes pour le soulagement des pauvres et que cet

établissement est desservi par des sœurs dont le nombre peut être augmenté suivant les besoins du service". Au cours de la même année, le docteur en médecine Léon Joseph Sonntag fit à l'hospice un don de 1000 F et Marie Elisabeth Wittersheim, veuve de François Joseph Sonntag, celle d'une vigne de 3,75 ares.

Les legs et donations continuèrent à affluer jusqu'à nos jours et l'exploitation agricole de l'hospice s'agrandit également par les cessions de terre de personnes ayant exprimé le vœu de se retirer à l'hospice.

En 1888, l'abbé Simmler, un enfant du pays, Supérieur général des marianistes fit un don de 2400 marks destiné à la construction de la chapelle actuelle de l'hospice. Pour la même raison, le conseil vota alors un crédit de 1600 marks. En 1890, la chapelle était déjà terminée et ne cessa dès lors de servir au culte.

Vers la fin de l'année 1954, les deux dernières sœurs de Niederbronn quittèrent définitivement l'établissement et furent remplacées par des personnes laïques. Au cours de la même période, l'hospice cessa son exploitation agricole qui lui permit, dans la première partie du siècle en cours, d'en tirer de substantiels revenus.

Au cours des années 1928-29, l'hospice subit une sérieuse cure de rajeunissement sous la gestion du maire Gustave Breitel. Le réfectoire et la salle de séjour des sœurs furent agrandis grâce à une nouvel-

le construction édiflée à l'intérieur de la cour. Dans la foulée, on répara entièrement la toiture et les murs reçurent un nouveau crépi.

Dans les années 1970-1971, on subdivisa les grands dortoirs de dix lits et on installa le chauffage central. Furent également réalisées la construction d'un nouveau réfectoire et une entrée du côté Nord.

Depuis, l'établissement entièrement rénové, compte 45 lits dont 23 en cure médicale.

Il est administré par le conseil d'administration suivant :

Président :

Robert HERTFELDER

Représentants du conseil municipal :

Marie-Odile ILTIS

Jean-Marie KLEIN

Membres :

Pierre SCHMITT,

Jean-Paul SCHMITT,

Dr. Jean MONTAVONT,

Père Jules HASLER,

Jeanne SCHAEFFER,

un représentant du personnel et

un représentant des pensionnaires.

L'effectif du personnel comprend vingt personnes (à temps partiel ou à temps complet) : directeur, médecin, masseur-kinésithérapeute, infirmière, secrétaire, aides soignantes, agents de service hospitalier, agents d'entretien.

Renseignements fournis par Adolphe NOBEL, actuellement en maison de retraite.

Municipalité

LES PRINCIPALES RÉALISATIONS DE 1965 À NOS JOURS...

1965 : première tranche du nouvel éclairage public.

1967 : mise en place du préau de l'école.

1968 : première tranche d'assainissement.

1969 : première tranche du renouvellement du réseau d'eau.

1971 : mise en place du revêtement dans la rue du Collège.

1972 : première tranche du lotissement Grossforst I (avenue de l'Europe) et aménagement du Bergweg.

1974 : rénovation de la mairie.

1976 : aménagement du chemin de contournement du Wall.

1978 : premiers achats de terrains destinés à la création d'une zone artisanale.

1980 : construction du dépôt d'incendie et de la maison forestière rue de l'ancienne tuilerie.

1983 : achat des terrains nécessaires au lancement du lotissement Grossforst II et renouvellement du réseau d'eau reliant le réservoir au village.

1984 : réalisation de la 2ème tranche du lotissement Grossforst I et achat du DAF.

1987 : humanisation et agrandissement de la maison de retraite, rénovation de la salle des fêtes et construction des courts de tennis.

1989 : ouverture du chantier de la zone artisanale.

1990 : construction du hangar communal.

1992 : réaménagement du jardin public.

1993 : aménagement d'une salle de sports et installation d'un nouveau chauffage central à l'école.

1996 : aménagement du pré du Toerel en terrain de jeux.

1997 : démarrage de l'opération « sites » comportant la mise en souterrain des câbles aériens avec l'arrivée simultanée du gaz naturel.

1999 : aménagement d'un accueil périscolaire.



Le jardin public



La mairie

A l'honneur

Michel BREITEL

ancien Président de la Société de Musique



photo DNA F. Entzmann

Après vingt ans passés à la tête de la Société de Musique « Echo du Haut Koenigsbourg », Michel BREITEL a souhaité mettre fin à ses fonctions de président au grand dam de l'ensemble des musiciens de l'harmonie.

Comment, en effet, se séparer d'un président dont le souci du détail, le savoir faire, la disponibilité et l'énergie ont œuvré pour la bonne marche d'une harmonie dont la réputation s'étend bien au-delà de l'arrondissement (la Société de Musique a même participé à l'émission de variétés de grande écoute « Die lustige Musikanten »).

Michel BREITEL a débuté dans l'harmonie comme barytoniste en 1957 après avoir suivi une année de formation sous la direction de René HEYBERGER. Il occupa successivement les pupitres de trombone, trompette et bugle. Puis, il est entré au comité comme trésorier en 1962 où il a succédé à Hippolyte BLEGER. Il est passé 2ème sous-chef en 1967, vice-président en 1969 et enfin président en 1980.

Après sa démission, il reste néanmoins membre du comité et de l'harmonie qu'il ne souhaite pas quitter étant très attaché à cette formation au sein de laquelle il s'est fait beaucoup d'amis et où ses enfants, Véronique (flûtiste) et Mathieu (trompettiste), évoluent depuis leur plus jeune âge.

Michel BREITEL consacrera également une partie de son temps à épauler le nouveau président, Marc HUBER, ancien directeur de l'harmonie, notamment pour les représentations à l'extérieur.

Bon vent à tous les deux...

Gérard KIENTZEL

Ancien chef de corps des sapeurs-pompiers

Le 7 janvier dernier, lors de la réception du Nouvel An, a eu lieu la passation de commandement entre Gérard KIENTZEL, ancien chef de corps des sapeurs-pompiers, capitaine honoraire et son remplaçant, Frédéric WITERSHEIM.

Gérard KIENTZEL, enfant du pays, aujourd'hui âgé de 56 ans, est entré dans le corps local en 1964 (à l'image de son grand-père et de son père qui l'ont précédé; son fils Hervé étant également engagé). Sa volonté et sa persévérance l'ont aidé, à la demande de la municipalité, à remettre sur pied un corps de sapeurs-pompiers quelque peu moribond au début des années 70.

Sa progression au sein du corps a été rapide: dès 1972, il était nommé sous lieutenant, puis chef de corps en 1975. Ayant participé à toutes les formations nécessaires, il a su mettre ses qualités d'homme de terrain et de meneur au profit d'un effectif de sapeurs-pompiers toujours plus étoffé (ils sont actuellement au nombre de vingt-six) à qui il a su transmettre sa passion et son dévouement exceptionnels. C'est également lui qui est à l'origine du jumelage avec le corps de Zeppelinheim en Allemagne. Ces amis d'outre-Rhin se sont d'ailleurs montrés particulièrement généreux puisqu'ils ont offert trois véhicules à nos soldats du feu.

La construction du nouveau dépôt d'incendie, en 1980, à la place de l'ancien abattoir, a été l'une des fiertés de cet homme également président de l'Amicale des sapeurs-pompiers. C'est à ce titre, qu'il organise depuis de nombreuses années, la fête vigneronne, le "sanglier à la broche", la distribution de vin chaud à Noël et plus récemment le marché gastronomique.

Son successeur, le sergent Frédéric WITERSHEIM, âgé de 30 ans, assurera le commandement du corps tout en tâchant de mener à bien une formation obligatoire pour assumer ce type de fonction. Il est entré au corps local en 1986 et sera secondé par le sergent chef François HEYBERGER.

Bonne retraite à l'un et... bon travail aux autres !



photo DNA

Les Malgré-Nous de 1914-18

Extrait du journal
"L'Echo de Paris"
du 23 août 1914

(issu des archives
de M. Albert MEYER)

Les prisonniers allemands

On en met partout

(de notre correspondant particulier)

Cherbourg, 23 août.

Ce matin, 850 prisonniers allemands venant de Belgique sur un transport ont été débarqués à Cherbourg, où ils vont être expédiés vers l'intérieur. La population massée sur leur passage les a accueillis avec un calme dédaigneux.

Un officier allemand questionné lors du débarquement assurait qu'il avait appris, hier seulement, en s'embarquant, l'entrée en guerre de l'Angleterre contre l'Allemagne.

Roanne, 23 août.

Deux cents prisonniers de guerre allemands, dont trois officiers et un médecin militaire, sont enfermés à l'école de l'hôtel de ville et à l'usine de Sindrier. Ils ne semblent pas trop déprimés et ont bientôt organisé leur vie. Ils ont salué gaiement la foule à la grille de l'école et certains d'entre eux, des Alsaciens, ont poussé des cris : « Vive la France ! ». Ils ont expliqué tant bien que mal qu'ils avaient été induits en erreur par les journaux allemands ; ils ont demandé qu'on leur fit passer des feuilles françaises qu'ils ont lues avidement.

Nantes, 23 août.

L'arrivée d'un convoi de prisonniers allemands à la gare des Landes et leur internement aux Couëts ont été marqués par un incident. A la descente du train à la halte des Landes, le public ne fut pas peu surpris de voir l'un des captifs coiffé d'un képi français et portant à son uniforme allemand des cocardes et des rubans tricolores. Ce singulier prisonnier ne cessait de crier : " Vive la France ! "

On eut l'explication de cette singularité quand on apprit qu'il était Alsacien et qu'il s'était empressé de pénétrer dans nos lignes lorsque son régiment entra en contact avec les troupes françaises à la frontière.

Sur tout le parcours des Landes au séminaire des Couëts, lieu d'internement des détenus, le brave Alsacien fut vivement acclamé et presque porté en triomphe par la population.

Arrivé à destination il quitta les vêtements prussiens et revêtit avec joie un uniforme français. La nouvelle recrue a déclaré qu'elle désirait se rendre à la frontière combattre ses oppresseurs.

Photo souvenir d'un voyage à Constance du syndicat des Arboriculteurs de Ribeauvillé et environs, en septembre 1952



On reconnaît sur cette photographie, prise par M. CHRIST: Alice et Eugène BLEGER, Louise HUMMEL, Amélie et Jules SIMMLER, Maria et Joseph FAHRER, Joséphine et Eugène SCHMITT, Germaine MUHR, Gustave GASSMANN (Rodern), Joseph HERRBACH, Jeanne, Géraldine et Marthe HILDWEIN et leur père, Hélène et Ignace KLEIN, Marie-Louise et René KLEIN, Lucie et Jules WEYH (responsable local des arboriculteurs), Pierre ROLLI (ancien maire de Rorschwihr), PFIMLIN (instituteur à St-Hippolyte avant la guerre), Lucien JEHL (Ostheim), FENDER (à l'époque, président du syndicat des arboriculteurs de Ribeauvillé et environs), HAEKENAUER (Bergheim), et d'autres dont les noms échappent à M. Eugène BLEGER qui a bien voulu mettre ce document à notre disposition.

Le transport était assuré par les Autocars STALTER de Ribeauvillé.

LE CHANOINE G. ISSENHART (1856-1941)

D'après un article de l'Abbé BOURGEOIS, paru dans le "Nouveau Rhin Français" aujourd'hui "L'Alsace", le 4 janvier 1946 et conservé par M. Albert MEYER

Pour les générations nées après 1930, la Rue du Chanoine Issenhart fut ainsi dénommée en souvenir d'un prêtre qui fut un "bon curé de St-Hippolyte". Quant aux plus anciens, ils gardent le souvenir d'un prêtre dont le dévouement pour la paroisse est inoubliable mais qui fut également un ardent patriote.

Né en 1856 — il avait donc 14 ans en 1870 lorsque l'Alsace fut arrachée à la France — il garda toute sa vie le profond amour pour la France que ses parents et ses maîtres d'alors avaient su lui communiquer. Jusqu'en 1918, il fut aux premiers rangs de ceux qui ne cessèrent de lutter pour maintenir en Alsace, comme en Lorraine annexées, l'idée française, prêchant l'union, exaltant partout la fidélité et l'espérance.

Arraché à sa paroisse comme hautement suspect par les autorités allemandes pendant la première guerre mondiale exilé en même temps que l'Abbé WETTERLE, un autre grand nom de l'Alsace, le Chanoine ISSENHART connut en 1918 l'allégresse délirante de la libération du joug allemand et du retour de l'Alsace à la France.

Témoignant sans répit par son exemple et ses écrits de son indéfectible attachement à sa vraie patrie, il vécut "l'ombre épaisse" de juin 1940 et dès décembre de la même année, il fut expulsé par les occupants. C'est à GAILLAC (Tarn), que le 1er janvier 1941, à peine quinze jours après son arrachement de ST-HIPPOLYTE et de sa terre natale, retombée sous la botte allemande, que son cœur déchiré ne fut plus à même de résister. L'Abbé BOURGEOIS, expulsé avec lui, fut le

témoin attristé du calvaire de son curé et lui ferma les yeux pour toujours...

Mgr RUCH, évêque de STRASBOURG, replié à PERIGUEUX, dans une lettre à l'Abbé BOURGEOIS, écrivit, à la mémoire du Chanoine ISSENHART: "un mot résume sa vie: il a aimé, oui, il a aimé ses paroissiens comme une mère intelligente a aimé ses enfants, avec autant de zèle que de cœur. Il a aimé la douce, la chère Alsace dont il était un des plus dignes, des plus sympathiques représentants. Il a aimé la France, langue et lettre, culture, génie et âme, avec une inviolable fidélité. Il l'a servie et défendue toujours, pour elle il a souffert, pour elle il meurt..."

Quant à M. RENOUARD, Préfet du Tarn, présent aux obsèques, il sut exprimer sa profonde émotion et son immense admiration pour ce prêtre dont il qualifie la vie de "presque héroïque", rappelé à Dieu le lendemain même de la plus cruelle de toutes les épreuves qu'au cours d'une vie longue et féconde son cœur de patriote alsacien ait endurées. "Cœur ardent, cœur vaillant et cœur généreux... il n'attendait plus rien que la joie de mourir, sa journée faite, à l'ombre d'une église d'Alsace, au clocher de laquelle il avait vu, les yeux pleins de larmes, flotter à nouveau le drapeau tricolore"... "Je salue, au nom de la population tout entière, la dépouille mortelle de l'Abbé ISSENHART, MORT AU CHAMP D'HONNEUR!"

Et l'Abbé BOURGEOIS conclut: "Sa commune de ST-HIPPOLYTE a aujourd'hui sa Rue du Chanoine Issenhart. Elle l'honore. Et elle en est honorée".

Pages d'histoire

NOTICE HISTORIQUE

sur la maison d'habitation appartenant à
M. et Mme BLEGER Eugène, 17 rue St-Fulrade



De leur séjour dans notre région pendant la Guerre de Trente ans, les Suédois ne laissèrent en 1633 que ruines et désolation. A St-Hippolyte, les maisons étaient détruites pour la plus grande partie. Tel fut le cas de celle située sur l'emplacement de l'actuelle maison BLEGER Eugène. N'en subsistaient que les piliers en grès taillés de la cave (section 30 cm x 35 cm) et le plafond aux poutres puissantes aux intervalles garnis de torchis (lattes entremêlées de paille et d'argile). Il semble qu'à cet emplacement (de la rue St-Fulrade aux remparts) s'élevaient précédemment trois habitations. Si le bâtiment au nord (l'actuelle maison BLEGER) fut détruit, ceux du fond ne le furent qu'en partie. On y trouve encore une porte dont le linteau porte la date de 1566.

La paix revenue, la localité devait renaître et il est fort probable que la maison BLEGER fut reconstruite à la fin du 17ème siècle, certainement tout au début du 18ème. Rebâtie en grès des Vosges, comme beaucoup d'autres maisons de cette époque, ses fenêtres présentent appuis, jambages et linteaux en grès taillé et deux bandeaux, également en grès, sont visibles sur la façade nord.

Au début, le rez-de-chaussée abritait une boulangerie à son coin nord-est. Le fournil était séparé du magasin par une paroi. Les pains étaient rangés sur des rayonnages installés à la muraille Est, et servis à la clientèle par un petit battant à la fenêtre Nord. Une étagère se trouvait à l'extérieur; les crochets qui la supportaient sont encore en place. Les fenêtres de la boulangerie sont d'origine; elles comprennent chacune deux battants à cinq carreaux, les dimensions de ceux-ci étant de 38 cm x 20 cm. Une porte, condamnée aujourd'hui, reliait le fournil à la cuisine. Fournil, boulangerie sont aménagés aujourd'hui en pièces d'habitation. D'autres pièces d'habitation se trouvent sur la partie ouest et donnaient sur une ruelle fermée maintenant. Deux des fenêtres de celles-ci sont munies de solides barreaux de protection en fer. Autres pièces au premier étage. Plusieurs portes sont d'origine, fixées sur des gonds et des ferrures forgées à la main. Au grenier était installé un fumoir dont la fumée montait du fournil situé au rez-de-chaussée.

Le premier propriétaire était sans doute boulanger et vigneron. Les époux BLEGER Eugène occupent actuellement encore cette maison.

Il y a presque 60 ans...

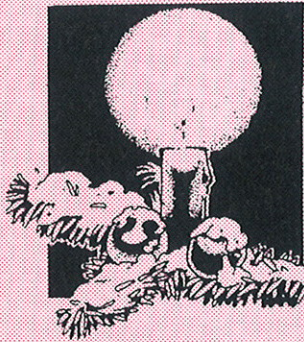
En février 1942, la neige a permis à quelques gaillards de St-Hippolyte de se rendre dans la vallée de Villé, grâce à une luge tirée par un cheval.

De gauche à droite :

MM. Emile DANNER,
Marcel HEYBERGER,
Bernard VONFELT (en haut),
Lucien MEYER, Xavier BLEGER,
Antoine HEYBERGER, Xavier HUMM.



Photographie et renseignements
aimablement mis à notre disposition
par Mme Jeanne d'Arc KLEIN.



CONCOURS DES ILLUMINATIONS ET DECORATIONS DE NOEL 2000

ILTIS Jacques		
1, rue Schlossreben	19,33	
MULLER Marcel		
25, rue Saint-Fulrade	18,15	
LAMBERT Jean-Pierre		
38, rue du Collège	18,10	
SCHAEFFER Francis		
29, rue de la Chapelle	18,00	
ZANINI Christian		
17, rue du Collège	17,85	
OPPERMANN Guy		
25, rue des Cigognes	17,83	
DOCHTER Pierre		
7, avenue de l'Europe	17,75	
SCHMITT Philippe		
27, rue des Cigognes	17,75	
JENNY Eric		
9, rue Charles Bloger	17,60	
OPPERMANN André		
16, avenue de l'Europe	17,13	
MEYER Auguste		
110, rte du Vin	16,83	
GASSMANN Charles		
9, rue du Parc	16,83	
DESRICOURT DE LANUX Charles		
13, avenue de l'Europe	16,50	
JEUDY André		
5, rue de la Montée	16,48	
METZGER René		
21, rue Saint-Fulrade	16,40	
HORS CONCOURS		
1. Hôtel-Restaurant		
LE PARC	18,55	
2. Hôtel-Restaurant		
AUX DUCS DE LORRAINE	16,00	
3. Caveau		
A L'ANCIENNE CHAPELLE	13,88	
4. Hôtel-Restaurant		
A LA VIGNETTE	10,00	
TABAC	13,00	
Boulangerie		
Jules HUMBRECHT	14,00	

E

environnement

● Lutte contre les termites

● Les insectes xylophages, les termites en particulier, occasionnent des dégâts importants dans les bâtiments: ils dégradent le bois, ainsi que ses dérivés utilisés dans la construction. Leur activité peut affecter la qualité d'usage des bâtiments mais aussi causer des désordres importants dans leur structure même. Face à la gravité des nuisances occasionnées par ces insectes, les pouvoirs publics ont adopté un dispositif législatif et réglementaire tendant à protéger les acquéreurs et propriétaires d'immeubles contre les termites et autres insectes xylophages.

● En France, on rencontre couramment des termites souterrains et des termites de bois sec. Ils pondent des œufs dans le bois. Il en éclôt des larves qui s'enfoncent dans ce matériau pour se nourrir, le réduisant en poudre. Une fois devenus adultes, ils émergent du bois en perçant un trou à sa surface. Puis ils poursuivent leur cycle reproducteur.

● L'Alsace n'est pas une région affectée par la présence de termites, mais les échanges commerciaux et les mouvements de matériaux peuvent favoriser leur installation.

● Les récentes lois visant à protéger les acquéreurs et propriétaires d'immeubles contre les termites obligent tout habitant (occupant) d'un immeuble contaminé, ou à défaut le propriétaire, à en faire la déclaration en mairie (la présence d'autres insectes xylophages que les termites n'a pas à être déclaré en mairie).

● Chasse communale — Lot n° 3

● Le garde-chasse du lot de chasse n° 3 (M. Philippe UMBDENSTOCK — Tél. : 06 81 94 90 50) nous prie d'insister sur la nécessité de le prévenir en cas d'accident (collision,...) avec un gibier situé sur ce lot de chasse (entre le Schaentzel et la lisière de la forêt).

● Collecte des ordures ménagères

● Rattrapage des jours fériés
 ● lundi 16 avril 2001 rattrapé le samedi 14 avril 2001
 ● lundi 4 juin 2001 rattrapé le samedi 2 juin 2001



MAISONS FLEURIES

AVEC JARDIN

GASSMANN Charles	5 rue du Parc	19,65
ILTIS Jacques	1 rue Schlossreben	19,50
DOCHTER Pierre	7 avenue de l'Europe	18,00
MEYER Auguste	110 route du Vin	17,95
HUMBRECHT Jules	27 avenue de l'Europe	17,50
GERBER Fernand	99 route du Vin	17,45
KNIEBIHLI André	9 rue du Gal de Gaulle	17,30
BLEGER Philippe	22a avenue de l'Europe	17,25
HERTFELDER Robert	93 route du Vin	17,25
KOEBERLE Alphonse	12 rue de la 5ème D.B.	17,15
TREIBER Francis	25 avenue de l'Europe	16,83
MEYBLUM Rémy	10 rue du Gal de Gaulle	16,81
MASSON Raymond	112 route du Vin	16,75
KOEBERLE Georges	15 rue du Gal de Gaulle	16,50
BOLLE Jean-Luc	9 rue de la Chapelle	16,45
FRITSCH Bernard	7 rue du Gal de Gaulle	16,40
FESSLER Jean-Paul	1 rue Windmuehl	16,40
GAULY Louis	4 rue de la Paix	16,15
QUINTANA Antoine	21 rue de la Chapelle	15,90
BIRG Gilbert	3 rue du Gal de Gaulle	15,75
FONNE Eugène	6 rue Kleinförst	15,65
VOGEL Cécile et Michel	6 rue du Gal de Gaulle	15,65
WACH Jean-Marie	6 rue de la Paix	15,65
KLEIN Raymond	14 rue de la 5ème D.B.	15,45
STERMANN Roland	12 rue du Gal de Gaulle	15,40
RAFFATH Claude	3 avenue de l'Europe	15,35
HAEN Alphonse	17 rue du Gal de Gaulle	15,30
LUTZ Jean-Claude	27 rue de la Montée	15,25
RUBIN Richard	8 rue Kleinförst	15,22
WANNER Albert	19 rue du Gal de Gaulle	15,20
FOUQUET Patrick	18 avenue de l'Europe	15,15
HUMBRECHT Charles	106 route du Vin	15,00
SCHWEITZER Luc	31 rue de la Montée	14,90
HESSLER Robert	7 rue Kleinförst	14,80

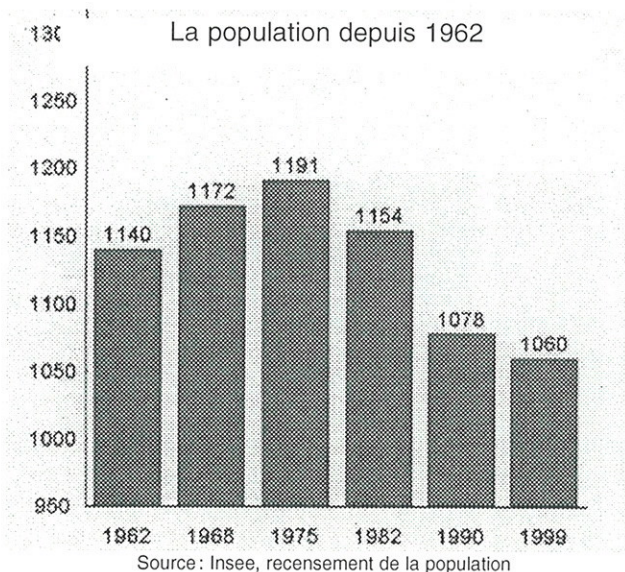


SANS JARDIN

SONNTAG André	3 place de l'Hôtel de Ville	18,74
COLLAONE/HUMBRECHT	15 rue de la Montée	18,73
WEISS Denise et Alfred	44 route du Vin	18,45
MULLER Marcel	25 rue St Fulrade	18,34
FAHRER Sylvie	24 route du Vin	18,08
JEUDY André	5 rue de la Montée	18,00
BLEGER André	63-65 rte du Vin	17,85
JENNY Eric	9 rue Charles Bloger	17,28
BLEGER Robert	9 rue de la Montée	17,25
ZANINI Christian	17 rue du Collège	17,13
WEISS Richard	7 rue du Collège	17,13
HAEN Théo	43 rte du Vin	17,10
SCANDELLA Gérard	23 rue des Cigognes	16,88
LESIEUR Raymond	73 rte du Vin	16,80
HEYBERGER François	14 rue du Collège	16,75
BLEGER Claude	92 rte du Vin	16,55
BUCHER-VOGEL Lucie	88 rte du Vin	16,50
SCANDELLA Marguerite	15 rue des Cigognes	16,20
SIMMLER Maurice	1 place de l'Hôtel de Ville	16,19
HAEN Philippe	1 ruelle du Tocrel	16,03
MEYER Hubert	2 place de l'Eglise	16,00
THIRION Achille	67 rte du Vin	15,90
GASSMANN Thérèse	30 rte du Vin	15,90
MULLER Louis	32 rte du Vin	15,90
MEYER René	2 rte du Ht-Koenigsbourg	15,85
REINSBACH Bernard	1 rue du Collège	15,83
HEYBERGER Philippe	79 rte du Vin	15,80
KLEIN Jean-Marie	3 rue Charles Bloger	15,75
Domaine MULLER-KOEB	22 rte du Vin	15,70
LESIEUR Brigitte	14 rue St-Fulrade	15,70
JUCHERT Thérèse	6 rue du Collège	15,63
FAETIBOLT Jean	7 rue des Remparts	15,58
HAEN Rose	19 rue de la Montée	15,50
HEYBERGER Michel	4 rue de l'anc. Abattoir	15,40

Recensement

Au 8 mars 1999, Saint-Hippolyte compte 1 060 habitants (537 hommes et 523 femmes), soit une densité de 59 habitants au km². La population est en légère baisse par rapport au recensement précédent. En neuf ans, depuis 1990, la commune a perdu 18 habitants. En vingt-quatre ans, depuis 1975, la commune a perdu 131 habitants.



L'évolution de la population de 1975 à 1999

Au cours des années quatre-vingt-dix, le déficit naturel a très fortement contribué à la baisse de la population. En effet, entre les deux derniers recensements, on a enregistré 82 naissances et 161 décès dans la commune ; le déficit naturel s'élève donc à 79 personnes. Par ailleurs, l'excédent des entrées sur les sorties de population est de 61 personnes.

	1975-1982	1982-1990	1990-1999
Naissances	86	85	82
Décès	141	138	161
solde naturel	-55	-53	-79
solde apparent	18	-23	61
Variation de la population	-37	-76	-18

Source : Insee, recensement de la population

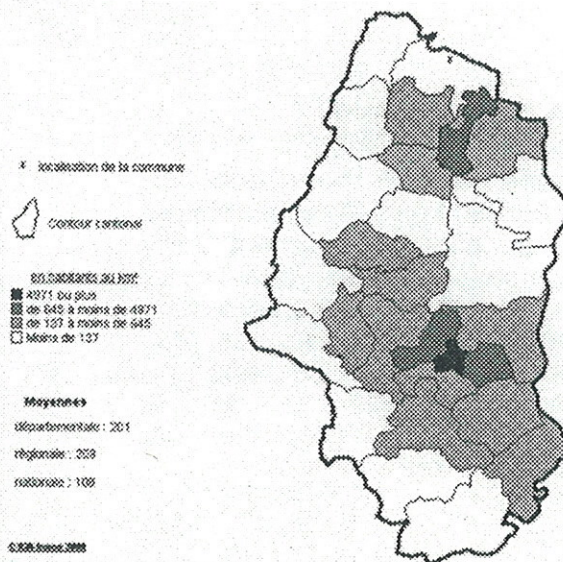
Solde naturel : différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès au cours de la période.

Solde apparent des entrées-sorties : différence entre la variation de la population entre les deux recensements de 1990 et 1999 et le solde naturel. Il représente à la fois le solde des flux de population ayant affecté la zone (entrées moins sorties) et la différence de qualité entre les deux recensements.

La commune dans son environnement

Saint-Hippolyte appartient à l'arrondissement dont Ribeaupillé est la sous-préfecture. L'arrondissement regroupe 49 311 habitants, soit une densité de 107

La densité de la population dans le département



Source : Insee, recensement de la population 1999

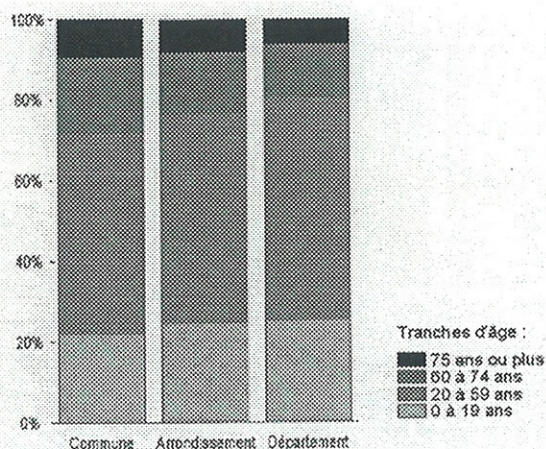
habitants au km². La population de la commune en représente donc 2,1 %. Celle de l'arrondissement est en légère hausse par rapport au recensement précédent. En neuf ans, depuis 1990, l'arrondissement a gagné 2 318 habitants. Dans l'ensemble du département, la population est passée de 6 713 19 habitants en 1990 à 7 080 25 habitants en 1999 ; soit un gain de 36 706 habitants.

	population en 1990	population en 1999	variation 1990-1999 (%)
Commune	1078	1060	-1,7
Arrondissement	46 993	49 311	4,9
Département	6 713 19	7 080 25	5,5

Source : Insee, recensement de la population

Les jeunes et les seniors

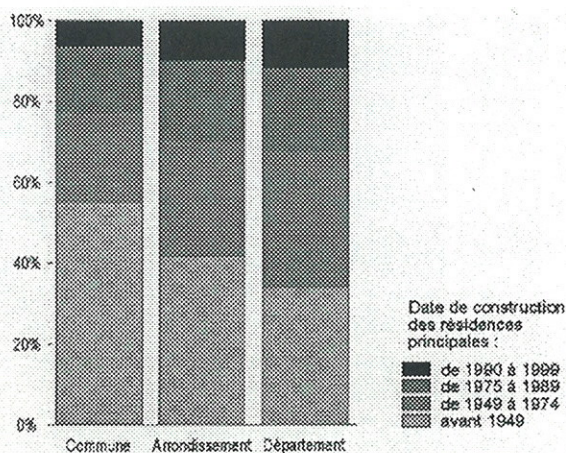
La commune abrite beaucoup de personnes âgées. Les 101 habitants qui ont 75 ans ou plus représentent 9,5 % de la population alors que cette proportion est de 6,2 % seulement dans le département. A l'opposé, les 231 jeunes de moins de 20 ans ne représentent que 21,8 % de la population alors que la proportion est de 25,3 % dans le département.



Source : Insee, recensement de la population 1999

Le neuf et l'ancien

La commune comprend 458 logements: 388 résidences principales et 21 résidences secondaires ou occasionnelles (au moment du recensement, 49 logements sont déclarés vacants). Le parc de logements est très ancien: 189 seulement ont été construits après la dernière guerre, soit une proportion de 41,3 %. Cette proportion de logements récents, construits depuis un demi-siècle, est de 55,3 % dans l'arrondissement et de 65 % dans le département.



Source : Insee, recensement de la population 1999

Les propriétaires et les locataires

La grande majorité des résidences principales est constituée de maisons individuelles (79,6 %). La grande majorité des habitants de la commune est propriétaire de son logement: 76,3 % des ménages.

Où vont travailler les habitants de la commune ?

	dans la commune de résidence	dans une autre commune du même département	hors du département
Nombre d'actifs travaillant...	166	167	126
Pourcentage d'actifs travaillant...	36,2	36,3	27,5

Source : Insee, recensement de la population 1999

Le confort des logements et leur ancienneté

Les installations sanitaires et le moyen de chauffage sont des éléments objectifs d'appréciation de la qualité des logements: la plupart des résidences principales ont au moins une baignoire ou une douche et possèdent le chauffage central ou électrique.

L'automobile

L'équipement en automobile des habitants de la commune est proche de la moyenne départementale: 56 ménages seulement n'en ont pas. La proportion de ménages ayant au moins une automobile est de 85,6 %; dans le département, cette proportion est de 84,4 %.

La population active

Parmi les 1 060 habitants de la commune, 485 personnes sont actives: 276 hommes et 209 femmes. Au moment du recensement, 22 de ces actifs cherchent un emploi et 459 travaillent. Parmi ces personnes qui ont un emploi, 70 exercent une profession à leur compte ou aident leur conjoint; les 389 autres sont salariés. Une minorité de ces actifs exerce dans la commune; 293 personnes vont travailler en dehors.

Dans l'arrondissement, la population active est de 22 792 personnes. Parmi elles, 1 527 cherchent un emploi, ce qui représente un taux de chômage de 6,7 %. Dans le département, le taux de chômage est de 8,7 %.

	Commune	Arrondissement	Département
Population active	485	22 792	334 646
hommes	276	12 532	186 972
femmes	209	10 260	147 674
Population active ayant un emploi	459	21 189	304 806
salariés	389	18 284	279 369
non salariés	70	2 905	25 437
Chômeurs	22	1 527	28 970
Taux de chômage (%)	4,5	6,7	8,7

La population active regroupe l'ensemble des personnes qui ont un emploi ou qui en cherchent un, et des jeunes gens qui font leur service national. Les apprentis et les stagiaires en entreprise sont comptés dans la population active ayant un emploi. On distingue les salariés et les personnes non salariées, ces dernières travaillent à leur compte ou aident un membre de leur famille dans sa profession. Le taux de chômage est la proportion dans la population active de personnes qui ont déclaré chercher un emploi.

Sécurité

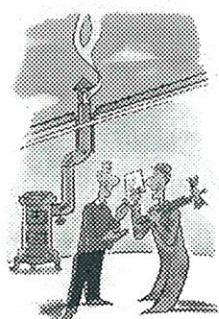
ADOPTER LES BONS GESTES POUR EVITER L'ASPHYXIE

Votre habitation doit respirer

• Vos aérations sont-elles dégagées ?

Dégagez vos aérations et ne les bouchez en aucun cas. Lorsque vos appareils fonctionnent mais sont privés d'air, ils produisent du monoxyde de carbone. Assurez-vous que votre logement dispose de grilles ou bouches d'aération pour que l'air circule.

• Quelle est la date du dernier ramonage ?



Faites ramoner votre conduit de cheminée tous les ans.

L'encrassement ou l'obstruction des conduits empêche l'évacuation des gaz brûlés. Issu de cette mauvaise combustion, le monoxyde de carbone risque de refouler à l'intérieur de votre logement. Les professionnels délivrent des certificats de ramonage.

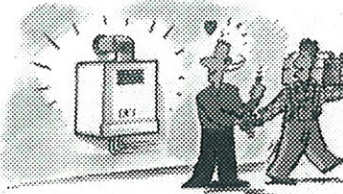
Vos appareils doivent être entretenus...

• Quelle est la date du dernier contrôle ?

• Vos appareils sont-ils en bon état ?

Chaque année, faites contrôler et entretenir vos appareils de chauffage, chauffe-eau... par un professionnel qualifié.

Un appareil encrassé ou mal réglé produit du monoxyde de carbone lors de son fonctionnement.



...et correctement utilisés



• Comment utilisez-vous votre chauffage d'appoint ?

Respectez bien les indications du fabricant; par exemple, pas d'utilisation prolongée des pan-

neaux radiants à gaz, poêles à pétrole... Et n'utilisez jamais votre cuisinière, barbecue, brasero comme chauffage de secours car ce n'est pas leur usage initial. La mauvaise combustion du bois, charbon, gaz naturel, gaz butane, propane, fuel, pétrole, essence ou gazole (utilisés pour des moteurs: groupe électrogène, par exemple) produit du monoxyde de carbone qui doit être évacué.



VOUS ETES RESPONSABLE DE VOTRE SECURITE

En tant qu'utilisateur, vous êtes responsable de l'usage, de l'entretien et du bon fonctionnement de l'ensemble de votre installation (appareils, raccordements, ventilations...).

Voir dans le règlement sanitaire départemental l'obligation d'entretien.

LE MONOXYDE DE CARBONE

un gaz incolore, inodore

Que provoque-t-il ?

- une intoxication subite et aiguë entraînant des maux de tête, des vertiges, des nausées, des pertes de conscience.
- une intoxication insidieuse et permanente, qui se manifeste par des maux de tête, des épuisements, des nausées.

Prenez ces signes au sérieux :

6000 intoxications et 300 morts par an.

Dans un cas sur deux, on constate une absence d'aération.

LES BONS REFLEXES EN CAS D'INTOXICATION

- Ouvrir les fenêtres et aérer
- Quitter les lieux
- Appeler les secours: 18 pour les sapeurs pompiers
15 pour le SAMU

Ne pas réintégrer votre logement sans faire appel à un professionnel qualifié.

Contacts pour obtenir une aide ou des informations :

- La Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales (DDASS) pour les départements hors 75, 92, 93 et 94.

La Mission Locale pour l'insertion sociale et professionnelle des Jeunes

Depuis quelques années déjà, la Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé propose des permanences délocalisées de la Mission Locale. Au cours d'entretiens individuels, le correspondant accueille les jeunes âgés de 16 à 26 ans afin de construire avec eux un parcours d'insertion professionnelle et sociale adapté à leur situation et à leurs aspirations, en tenant compte des solutions existantes. Il leur apporte des conseils pratiques pour construire un projet professionnel, rechercher un emploi, un stage de formation, rédiger un CV ou une lettre de motivation.

**Afin d'améliorer le suivi des jeunes
M. Michel MAINGOT
sera désormais présent
tous les vendredis
de 8 h 45 à 11 h 30
et de 14 h à 17 h
à la Communauté de Communes
(Piscine des Trois Châteaux).**

PERMANENCES DU RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES

A la mairie de St-Hippolyte
(salle du rez-de-chaussée)
**vendredi 26 janvier 2001,
de 9 h à 10 h 30
et jeudi 8 février
de 14 h à 16 h**

Mme Véronique Jeanmougin,
animatrice du relais assistantes
maternelles de l'Association
Petite Enfance de Ribeauvillé,
vous accueillera et renseignera.

Vous pouvez également la
rencontrer à son bureau de
Ribeauvillé :

**Lundi de 7 h 30 à 9 h
et de 11 h à 15 h 30,
Mardi de 12 h à 15 h 30
et à partir de 18 h 30, sur rendez-
vous (Tél. 03 89 73 29 62).
Jeudi de 14 h à 16 h
Samedi de 8 h 30 à 10 h 30,
sur rendez-vous.**

PERSONNES ÂGÉES RÉPONSE À L'URGENCE MÉDICO- SOCIALE

Une expérimentation de Réponse à l'Urgence Médico-Sociale destinée à palier la défaillance de l'aidant habituel de la personne âgée dépendante, maintenue à domicile, a été mise en place jusqu'au 31 mars 2001. Il s'agit de proposer à la personne âgée un relais professionnel sécurisant, de lui éviter une hospitalisation indue, souvent traumatisante, et d'offrir au médecin généraliste un contact pour mettre la procédure en marche.

Généralement, les personnes âgées dépendantes vivent chez elles grâce à l'aide d'un membre de la famille, d'un voisin ou d'un ami. Si cet aidant tombe malade ou est victime d'un accident, la personne dépendante peut rapidement être prise en charge. Il suffit de contacter le médecin habituel.

Consultations médicales d'appareillage

Une équipe médico-technique, composée de deux médecins spécialistes en rééducation et réadaptation fonctionnelle et d'un expert vérificateur, est à la disposition de tous les handicapés, mutilés de guerre et assurés sociaux, et de leur médecin traitant pour conseiller et assurer le suivi de l'appareillage qui leur est prescrit. Pour toute consultation, il est impératif de prendre rendez-vous auprès du Centre Régional d'Appareillage 14 rue du Maréchal Juin à 67084 STRASBOURG Cedex (Tél. 03 88 76 77 69 — Fax: 03 88 76 78 89 — Minitel: 3614 Code Handiplus).

Centre de Colmar (Clinique du Diaconat -18 rue Sandherr):

12 et 26 janvier	9 et 23 février	9 et 23 mars	6 et 27 avril	11 mai	8 et 22 juin
6 et 27 juillet	10 et 24 août	7 et 28 septembre	12 et 26 octobre	9 et 30 novembre	14 décembre

Centre de Sélestat (Ecole Pestalozzi -14 bld du Maréchal Joffre)

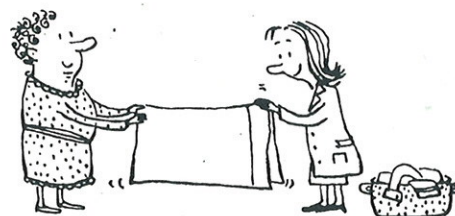
10 janvier	14 février	14 mars	11 avril	9 mai	13 juin
11 juillet	12 septembre	10 octobre	14 novembre	12 décembre	

Informations

APRES 60 ANS

**c'est toujours agréable
de se savoir bien entouré**

Jour après jour, les bénévoles et les salariés de l'APA sont à vos côtés pour que vous puissiez vous épanouir dans votre vie de senior.



L'APA propose des services :

l'aide à domicile — l'auxiliaire de vie — le portage de repas — la garde — les résidences — les accueils de jour — les restaurants — les séjours de vacances — l'accompagnement social.

L'APA organise également des réunions d'information et des conférences, soutient les familles et fédère des clubs de retraités.

L'association est à l'écoute de vos besoins et de vos souhaits pour y répondre avec vous.



Pour en savoir plus contactez la mairie ou téléphonez

à l'APA au 03 89 32 78 78.

pour obtenir les coordonnées de notre permanence la plus proche de votre domicile.

apa

*Association Haut-Rhinoise
d'Aide aux Personnes Agées*

Association reconnue de mission d'utilité publique



Le Guichet Ribo'Emplois Services



Un guichet où vous trouverez la solution sur mesure à vos besoins réguliers ou occasionnels les plus divers.

Vous travaillez et vous avez besoin d'une aide pour la garde de vos enfants et/ou pour vos tâches ménagères ?

Vous êtes retraité et vous avez des difficultés pour réaliser les travaux quotidiens de la maison et le jardinage ?

Contactez sans plus tarder le guichet Ribo'Emplois Services (partenariat entre la Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé et un groupement d'associations à but non lucratif) qui vous proposera une aide à domicile sérieuse et de confiance. De plus, vous pourrez bénéficier d'une déduction fiscale de 50 %.

1, rue de Pierre de Coubertin
(Piscine des 3 châteaux)
68150 RIBEAUVILLE
Tél. 03-89-73-25-25

RENSEIGNEMENTS

Melle Sylvia JEHL

lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30
mardi de 8h30 à 12h30.

Informations

L'ASSURANCE MALADIE

COMMUNIQUE: LE REFLEXE VITALE

La petite carte verte à puce a remplacé la traditionnelle carte de sécurité sociale depuis plus d'un an. Elle atteste des droits à l'Assurance Maladie pour l'assuré, ses ayants droit et entre désormais dans la vie quotidienne en étant utilisée chez un nombre croissant de professionnels de santé.

Plus d'un million de patients en France l'utilisent chaque semaine auprès des 30 % de professionnels qui réalisent des feuilles de soins électroniques. 1000 assurés relevant de la caisse primaire de Colmar utilisent quotidiennement leur carte VITALE auprès des professionnels de santé équipés.

Ils bénéficient ainsi d'un remboursement plus rapide.

UN PRINCIPE SIMPLE:

Lors de la consultation, le patient remet sa carte VITALE au professionnel de santé qui l'insère dans un lecteur. L'information administrative contenue dans la carte s'affiche sur l'écran de l'ordinateur et indique la nature des droits de l'assuré et de ses bénéficiaires éventuels. Grâce à cette information, le professionnel de santé réalise une feuille de soins électronique comportant les mêmes informations que celles habituellement mentionnées sur la feuille de soins papier. Rien ne change pour

l'assuré dans les modalités de paiement car VITALE n'est pas une carte de paiement.

En fin de journée, le professionnel envoie l'ensemble des données informatiques à la caisse primaire qui effectue rapidement le remboursement à l'assuré par virement ou au professionnel en cas de tiers payant.

UN MEILLEUR SERVICE RENDU:

Pour l'assuré le bénéfice est triple: il gagne en simplicité par le seul « REFLEXE VITALE », en tranquillité par la suppression de la feuille de soins papier à remplir et à envoyer, et en RAPIDITE par un remboursement garanti sous quatre jours. Des bornes de lecture et de mise à jour de la carte Vitale sont accessibles dans les différents centres de paiement et dans certains lieux publics.

La liste des médecins effectuant des feuilles de soins électroniques ainsi que les lieux d'implantation des bornes de lecture de la carte Vitale sont mis à la disposition des assurés dans les points d'accueil de tous nos centres de paiement.

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à contacter le service Communication au 03 89 21 77 23



l'Assurance Maladie

sécurité sociale
caisse primaire de Colmar

LIEUX D'IMPLANTATION DES BORNES VITALE

A COLMAR

- Caisse primaire d'assurance maladie
19, boulevard du Champ de Mars
- Centre d'examen de santé
1, rue Bruat — Hall d'accueil
- Hospices Civils de Colmar
39, avenue de la Liberté — service des admissions — Bâtiment 26
- Clinique Sainte-Thérèse —
5, avenue Joffre — Hall d'accueil
- Mutuelle générale des PTT —
25, rue de Logelbach
- Mutuelle sociale agricole — M.S.A.
5, rue de la Gare

ET AILLEURS...

- C.P.A.M. Guebwiller
2, rue du Maréchal Joffre
- C.P.A.M. Kaysersberg,
allée Stoecklin
- C.P.A.M. Munster
15, place du Marché
- C.P.A.M. Ribeauvillé
75, rue du 3 décembre
- C.P.A.M. Sainte Marie aux Mines
4, rue Wilson

ADRESSES UTILES

PRÉFECTURE DU HAUT-RHIN

7 rue Bruat

68000 COLMAR — Tél.: 03 89 29 20 00

Ouverture:

du lundi au vendredi: de 8h15 à 11h30 et de 13h15 à 15h30, sauf jeudi, en continu, de 8h15 à 15h30

SOUS-PRÉFECTURE

14 avenue du Général de Gaulle

68150 RIBEAUVILLE — Tél.: 03 89 73 24 90

Ouverture:

du lundi au jeudi: de 8h à 12h et de 13h30 à 17h 30, vendredi de 8 h à 12h et 13h30 à 16h30

TRÉSORERIE (Trésor Public)

1 rue du Rempart Nord

68150 RIBEAUVILLE — Tél.: 03 89 73 61 13

Ouverture:

du lundi au vendredi: de 8h à 12h et de 14h à 17h

CENTRE DES IMPÔTS

1 rue Stangenweiher

68150 RIBEAUVILLE — Tél.: 03 89 73 23 17

Ouverture:

mardis et vendredis: de 8h30 à 12h00

RECETTE DES IMPÔTS

même adresse — Tél.: 03 89 73 23 15

Ouverture:

du lundi au jeudi: de 8h30 à 11h30 et de 13h 0 à 16h00, le vendredi: de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 15h30.

MAIRIE DE ST-HIPPOLYTE

4 place de l'Hôtel de Ville

68590 St-HIPPOLYTE — Tél.:

03 89 73 00 13

Ouverture au public:

du lundi au jeudi: de 8h à 12h (accueil téléphonique de 13h 30 à 17h 30) le vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h Permanence de 19 h à 20 h

● SUPPRESSION DES FICHES D'ÉTAT CIVIL

- Les fiches d'état civil, individuelles et familiales, sont supprimées depuis le 28 décembre 2000 dans la plupart des démarches. Une photocopie lisible du livret de famille, de la carte d'identité ou du passeport fera désormais l'affaire, sans qu'il soit nécessaire de la faire certifier conforme.



● ÉTABLISSEMENT D'UNE CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ

- Le demandeur doit se présenter lui-même (empreintes et signature sur la demande) au secrétariat de mairie avec les pièces suivantes:
 - • extrait d'acte de naissance (à demander au lieu de naissance),
 - • deux photographies d'identité récentes,
 - • deux justificatifs de domicile (factures EDF, téléphone,...)
 - • ancienne carte d'identité ou déclaration de perte ou de vol établie par la Gendarmerie

● ÉTABLISSEMENT D'UN PASSEPORT

- Le demandeur doit se présenter lui-même au secrétariat de mairie muni des documents suivants:
 - • ancien passeport ou carte nationale d'identité en cours de validité
 - • deux photographies d'identité récentes
 - • deux justificatifs de domicile (factures EDF, téléphone,...)
 - • timbre fiscal d'une valeur de 400 F
 - • jugement de divorce
- **A compter du 1er mars 2001, la validité du passeport sera de 10 ans au lieu de 5 ans, pour le même prix. Les passeports antérieurs à cette date ne seront pas prorogés.**

● LE RECENSEMENT

- Filles et garçons âgés de 16 ans, de nationalité française, ont l'obligation de se faire recenser au secrétariat de mairie, dans le mois de leur 16ème anniversaire et au plus tard, à la fin du mois suivant leur anniversaire. Le recensement donne des droits:
 - • appel de préparation à la défense, inscriptions aux examens et concours, permis auto et moto).

● M.S.A. — PERMANENCES

- Bureau décentralisé de Ribeauvillé
- 23 avenue du Gal de Gaulle — Tél. 03 89 73 28 60)
- Conseiller: Annette RITTER — Adjointe: Michèle MORGANTI
- Assistante sociale: Catherine UFLAND)
- **Heures d'ouverture:**
 - du lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30
- **Permanences de l'assistante sociale:**
 - jeudi de 9 h à 11 h et sur rendez-vous.

Informations

En bref... En bref...

LA POSTE

12 route du Vin — Tél. 03 89 73 00 52)

Guichet ouvert du lundi au vendredi,
de 9 h à 11 h et de 15 h à 17 h
et le samedi de 9 h à 11 h ;

Toutes opérations, sur rendez-vous,
du lundi au vendredi, de 11 h à 15 h et après 17 h

Départ du courrier
du lundi au vendredi, à 16 h 45,
et le samedi, à 11 h.



Vos rendez-vous avec le bibliobus

Devant le crédit agricole
de 10 h à 12 h 30 et de 17 h 45 à 18 h 30,
le 4ème mardi de chaque mois.

23 janvier ; 27 février ; 27 mars ; 24 avril
22 mai ; 26 juin ; 25 septembre ; 23 octobre
27 novembre

Horaires d'hiver des sites verts du Pays de Ribeauvillé

Ces horaires sont effectifs jusqu'au 1er avril 2001.

St Hippolyte Bergheim	Vendredi et samedi de 15h à 17h Mercredi de 15h à 17h Samedi de 10h30 à 12h30
Guémar Ribeauvillé	Mardi et samedi de 15h à 17h Lundi et mercredi de 13h30 à 18h30 Samedi de 9h à 12h et de 13h30 à 18h30
Riquewihr	Jeudi de 15h à 17h Samedi de 10h30 à 12h30
Thannenkirch	Samedi de 13h à 14h



LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER
COMITÉ DU
HAUT-RHIN
RECONNU DE MISSION D'UTILITÉ PUBLIQUE

La traditionnelle quête à domicile assurée dans notre commune par les bénévoles du Comité haut-rhinois de la Ligue contre le Cancer aura lieu du 19 au 25 mars prochain.

Les sommes recueillies seront consacrées, d'une part, à la lutte contre le cancer dans le Haut-Rhin (notamment en ce qui concerne l'aide aux malades, aux hôpitaux d'Altkirch, Colmar, Guebwiller, Mulhouse et Thann), et l'aide à la formation et à la prévention, d'autre part à la recherche dans nos grands laboratoires régionaux.

A retenir :
*date de la quête
du 19 au 25 mars*

Les perles de l'assurance

Si jamais l'un de nous deux venait à disparaître, combien toucherais-je au titre de l'assurance-vie ?

Le pauvre type était partout à la fois. J'ai été obligé de donner plusieurs coups de roue avant de le frapper.

On l'a trouvé mort dans un état grave.

La cause indirecte de l'accident est un petit homme, dans une petite voiture, avec une grande gueule.

Si vous n'augmentez pas mes prestations, je vais être obligé de recommencer à travailler.

J'ai été injecté de ma voiture... Des vaches égarées m'ont retrouvé plus tard dans le fossé.

Une voiture a subi d'importants dommages corporels.

Il y a déjà un mois que j'ai embouti trois voitures à l'arrêt et je n'ai encore rien touché. Est-ce normal ?

Je nourris mon enfant au sein sans arriver à joindre les deux bouts.

Je suivais la voiture qui me précédait qui après que je l'ai dépassé m'a suivie, c'est alors, qu'elle m'a choquée en plein derrière, et m'a forcé par la choquer moi aussi le derrière de celle qui était devant.

J'ai payé ma prime, alors maintenant c'est vous qui va payer les dégâts.

● Attelage des remorques

● Les règles régissant l'aménagement extérieur des véhicules automobiles sont prévues par un arrêté du 19 décembre 1958. Celui-ci interdit notamment sur les faces latérales et arrière des véhicules les ornements ou éléments pointus ou tranchants. Le code de la route stipule expressément que les boules d'attelage ne tombent pas sous le coup de cette réglementation. Il n'y a donc pas de possibilité d'être verbalisé pour ce motif.

● Aucune responsabilité spécifique ne peut être encourue si un véhicule muni d'une boule d'attelage vient à être percuté à l'arrière par un autre véhicule. En effet, le conducteur du véhicule percuté conserve l'entière responsabilité du sinistre en raison de la non maîtrise de son véhicule. La présence d'une boule d'attelage ne modifie en rien l'attribution de responsabilité.

● Opération " Récup'Lunettes "

● La commune participe à l'opération « Récup'Lunettes » qui consiste en la collecte de lunettes inutilisées qui seront remises en état, puis acheminées vers des populations défavorisées par le biais d'associations humanitaires.

● Cette opération à vocation sociale et humanitaire vise, en outre, la création de postes d'insertion.

● Vous pouvez déposer vos lunettes au secrétariat de mairie, aux heures d'ouverture habituelles.



Législation relative aux chiens dangereux

● La loi n° 99-5 du 06.01.1999 relative aux animaux dangereux et errants a établi un classement des catégories de chiens dangereux : 1ère catégorie (chiens d'attaque) et 2ème catégorie (chiens de garde et de défense). Les propriétaires de chiens relevant de ces catégories doivent en faire la déclaration en mairie. D'autre part, les mineurs, les majeurs en tutelle, les personnes condamnées pour crime ou à une peine d'emprisonnement, les personnes auxquelles la propriété ou la garde d'un chien a été retirée ne sont pas autorisés à détenir un chien appartenant à l'une ou l'autre catégorie précitée.

● Le commerce, l'accès aux transports en commun, aux lieux publics à l'exception de la voie publique et aux locaux ouverts au public est interdit pour les chiens de la 1ère catégorie.

DECLARATION DES RECOLTES

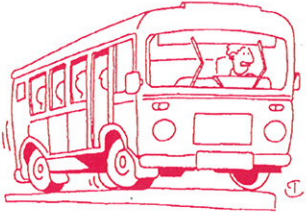
DECLARATION DU VOLUME DE RECOLTE DE VIN D'ALSACE AOC
au 25 novembre 2000

	SUPERFICIE TOTALE	VOLUME TOTAL
	ares, ca	hl
APPELLATION ALSACE		
CHASSELAS	274,87	178,56
SYLVANER	2896,41	2351,98
PINOT BLANC/AUXERROIS	2718,39	2486,61
EDELZWICKER	34,60	411,46
RIESLING	5670,82	4943,50
TOKAY PINOT GRIS	3928,32	3138,68
MUSCAT D'ALSACE	761,06	682,24
GEWURZTRAMINER	4060,59	3101,45
KLEVENER DE HEILIGENSTEIN		
PINOT NOIR	3093,98	2353,38
TOTAL ALSACE (A)	23 439,04	19 647,86
APPELLATION CRÉMANT D'ALSACE (hors rebêches)		
PINOT BLANC/AUXERROIS	1456,87	1232,12
RIESLING	532,96	441,63
PINOT GRIS	93,59	64,65
PINOT NOIR	216,78	180,89
CHARDONNAY	140,20	130,94
TOTAL CRÉMANT (C)	2 440,40	2 050,21
TOTAL (A + C)		
RECOLTE AOC DE LA COMMUNE	25 879,44	21 698,07

Nombre de déclarations de récolte de vins d'Alsace AOC souscrites : 95

I nformations

Transports collectifs accessibles à tous et mis en place par la Communauté de Communes du pays de Ribeauvillé



De nouvelles dessertes existent depuis peu et permettent à de nombreuses personnes, adolescents, mères de famille, personnes âgées, ... de rejoindre Colmar en empruntant la route du Vin

DE SAINT-HIPPOLYTE À COLMAR

PERIODE DE CIRCULATION	TOUTE L'ANNEE, SAUF JOURS FERIES	NE FONCTIONNE QU'EN PERIODE SCOLAIRE	NE FONCTIONNE QU'EN PERIODE SCOLAIRE	NE FONCTIONNE QUE DURANT LES VACANCES SCOLAIRES
Jours de circulation	Lu. Ma. Me. Je. Ve. Sa.	Lu. Ma. Me. Je. Ve. Sa.	Lu. Ma. Je. Ve.	Lu. Ma. Me. Je. Ve.
Départ de St-Hippolyte (Arrêts à l'Hôtel Munsch et au Parc Walter). Arrivée à Colmar.	6 h (Arrivée à 6h50 à la gare) 7 h 50 (Arrivée à 8 h 35 place Scheurer Kestner et 8 h 40 à la gare) 13 h (Arrivée à 13 h 45 place Scheurer Kestner et 13 h 50 à la gare) 18 h (Arrivée à 18 h 45 place Scheurer Kestner et 18 h 50 à la gare).	7 h (Arrivée à 7 h 35 place Scheurer Kestner, 7 h 40 à la gare et 7 h 50 à la cité scolaire).	17 h (Arrivée à 17 h 45 place Scheurer Kestner et 17 h 50 à la gare).	6 h 45 (Arrivée à 7 h 35 place Scheurer Kestner et 7 h 40 à la gare).

DE COLMAR À SAINT-HIPPOLYTE

PERIODE DE CIRCULATION	TOUTE L'ANNEE, SAUF JOURS FERIES		NE FONCTIONNE QU'EN PERIODE SCOLAIRE		NE FONCTIONNE QU'EN PERIODE SCOLAIRE		NE FONCTIONNE QUE DURANT LES VACANCES SCOLAIRES	
Jours de circulation	Lu. Ma. Me. Je. Ve. Sa.	Lu. Ma. Me. Je. Ve. Sa.	Lu. Ma. Me. Je. Ve.	Lu. Ma. Je. Ve.	Lu. Ma. Je. Ve.	Lu. Ma. Je. Ve. Sa.	Lu. Ma. Me. Je. Ve. Sa.	
	Départ	Arrivée	Départ	Arrivée	Départ	Arrivée	Départ	Arrivée
Départ de COLMAR : cité scolaire	12 h (1)	13 h	18 h	18 h 55				
Départ de COLMAR : gare SNCF	6 h 55 12 h 10 (1) 19 h 10	7 h 45 13 h 00 19 h 50	18 h 10 (2)	18 h 55	16 h 10 17 h 10	16 h 55 17 h 55	17 h 10 (3) 18 h 10(3)	18 h 00 19 h 05
Départ de COLMAR : Magasin à fourrage	12 h 15	13 h 00	18 h 15 (2)	18 h 55	16 h 15 17 h 15	16 h 55 17 h 55	17 h 15 (3) 18 h 15 (3)	18 h 00 19 h 05

(1) Départ de la cité technique uniquement les samedis scolaires.

(2) Sauf le samedi.

(3) Fonctionne également le samedi en périodes scolaires.

Calendrier des manifestations 2001

DATE	HEURE	ASSOCIATION	ANIMATION	LIEU
FEVRIER				
Samedi 3	20 h 15	Musique	Concert d'hiver	S.D.F.
Dimanche 4	14 h 00	Musique	Concert et théâtre alsacien	S.D.F.
Samedi 10	17 h 30	Diablos Rouges	A.G.	S/Sol Mairie
Samedi 10	19 h 00	Club Vosgien	A.G.	S.D.F.
Dimanche 11	14 h 00	Chorale	Après-midi récréative	S.D.F.
Dimanche 11		Club Vosgien	Sortie	
Samedi 17	19 h 00	Tennis Club	A.G.	S/Sol Mairie
Samedi 24	19 h 00	A.P.P.	A.G.	S/Sol Mairie
Dimanche 25	11 h 00	Paroisse	Repas	S.D.F.
MARS				
Dimanche 4		Club Vosgien	Sortie	
Dimanche 25		Club Vosgien	Sortie	
AVRIL				
Dimanche 22		Club Vosgien	Sortie	
MAI				
Mardi 1er	11 h 00	Club Vosgien	Fête Montagnarde du 1er Mai	Schaentzel
Dimanche 6		Club Vosgien	Sortie	
Mardi 8			Commémoration 1945	S.D.F. ou S/Sol
Dimanche 13	14 h 00	A.P.P.	Poche sportive Etang	
JUIN				
Dimanche 10	14 h 00	A.P.P.	Pêche Intersociétés	Etang
Dimanche 17	10 h 00	Musique	Fête Dieu + Concert	Mais. Retraite
Vendredi 22	20 h 00	Musique	Concert Ecole de Musique	Jardin Public
Dimanche 24		Club Vosgien	Sortie	
Samedi 30		Association Sportive	Tournoi à 6	Terrain sport
Dimanche 31		Association Sportive	Tournoi à 6	Terrain sport
JUILLET				
Vendredi	18 h 00	Association Sportive	Soirée folklorique	Jardin Public
Samedi 7		Association Sportive	Fête de la Bière J	Jardin Public
Vendredi 13	19 h 00	Sapeurs Pompiers	Sanglier à la Broche	Dépôt incendie
Dimanche 15		Club Vosgien	Sortie	
Dimanche 22	8 h 00	Diablos Rouges	Marché aux puces	S.D.F.
Mardi 24	20 h 30	Comité des Fêtes	Concert d'Eté	Jardin Public
Vendredi 27		Sapeurs Pompiers	Fête Vigneronne	Jardin Public
Samedi 28		Sapeurs Pompiers	Fête Vigneronne	Jardin Public
Dimanche 29		Sapeurs Pompiers	Fête Vigneronne	Jardin Public
Samedi 28		Club Vosgien	Sortie dans les Alpes	
Dimanche 29		Club Vosgien	Sortie dans les Alpes	
AOUT				
Mercredi	18 h 00	Syndicat Viticole	Soirée folklorique	Jardin Public
Dimanche 12	10 h 00	Musique & Syndicat viticole	Fête Patronale et concert apéritif	Place de l'Eglise
Mardi 14	18 h 00	Tennis Club	Soirée folklorique	Jardin Public
Mercredi 15	10 h 00	A.P.P.	Messe + pêche + cochon de lait farci	Etang
SEPTEMBRE				
Dimanche		Club Vosgien	Sortie	
Dimanche 23	11 h 00	Musique	30ème Fête du Vin nouveau	Jardin Public
Dimanche 30	11 h 00	Musique	30ème Fête du Vin nouveau	Jardin Public
OCTOBRE				
Dim. 14 ou 21		Club Vosgien	Sortie Vin nouveau	
NOVEMBRE				
Samedi	20 h 00	Tennis Club	Soirée dansante	S.D.F.
Dimanche 4		Club Vosgien	Sorti	
Dimanche 11	10 h 00	Municipalité	Commémoration armistice	
Dimanche 11	17 h 00	Musique	A.G.	
Vendredi 16		Chorale	A.G.	S/Sol Mairie
Samedi 17	20 h 00	Musique	Banquet	S.D.F.
Dimanche 25		Sapeurs Pompiers	Marché de Noël	
DECEMBRE				
Samedi 1er		Sapeurs Pompiers	Ste Barbe	Dépôt incendie
Dimanche 16	14 h 00	Municipalité	Fête de Noël	S.D.F.
Dimanche 23		Club Vosgien	Sortie	
Lundi 24	24 h 00	Sapeurs Pompiers	Vin chaud	Messe de Minuit
				Place de l'Eglise

Marché gastronomique et artisanal, tous les mercredis à partir du 20 juin (sauf le 15 août) de 15 h à 21 h, jusqu'au 12 septembre inclus.

Heures d'ouverture de l'étang de pêche: mercredi et samedi de 13h 30 à 18 h dimanche de 9 h à 18 h en continu



LES DEPARTS DE SAINT-HIPPOLYTE

Alain et Sébastien ROHMER

4 rue du collège

Nicolas SCHELKER, 48 rue du collège

Nicole et Hilaire SINGEVIN,

Hélène et Nicolas,

5 rue des vigneron

Frédéric DE LORENZI, 28 route du vin

Olivier LELIEVRE, 60 route du vin

Katia KOEBERLE

1 ruelle de la fontaine

Jean-Noël JAEGER, 9 rue de la paix

Cloé LAMBERT, 38 rue du collège

Frédéric REINSBACH, 1 rue du collège

Michel FESSLER, 4 rue des vigneron

Marie BIECHER, 35 route du vin

Nadine et Jean-Luc EBENER

Jéromine et Florent

23 rue du collège

Véronique et Pascal MULLER,

Alexandre

19 rue de la chapelle

Fatma et Mikail AKCA, Oguzhan-Ali

80 route du vin

Nergi et Turan KUM,

Emine, Tugba, Kubra

80 route du vin

Annie SCHAEFFER, 4 rue de la montée

Marie-Paule et Christian GOURC,

Simon, 5 place du tilleul

Sabine BERGER, VOGTLIN Madeleine,

46 route du vin

Valérie et Jean-Marc WILLMANN, Julia,

8 rue Charles Bléger

Jean-Michel CARL, 7 rue de la montée

Philippe DELAUME,

4 rue du chanoine Issenhardt

Raphaël OPPERMANN

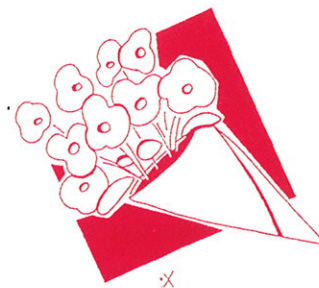
16 avenue de l'Europe

Stève QUINTANA, 21 rue de la chapelle

Jean-Marie MOUGEL, 48 rue du collège

Etat Civil

Joyeux anniversaires



80 ans

EGELE Charles	17.12
FONNE Jeanne	19.02
HIEBLER Eugène	19.03
KIENTZEL Odile	20.08
KLEIN Jeanne d'Arc	11.03
MEYER Albert	17.04
MUHR Germaine	22.01
NEUBERT Nicolas	20.07
STOCKY Jeanne	17.05
WANNER Aloyse	15.03
WEYH Jeanne	13.06

81 ans

GSELL Marie Louise	17.10
PETITJEAN François	27.11
SCHILDKNECHT Marie	13.11
THIRION Marcelle	12.06
WOHLGROTH Jeanne	08.02

82 ans

BREITEL Jeanne	31.08
COSTANTZER M. Louise	27.07
HASLER Jules	28.11
HUMBRECHT Anna	14.06
MULLER Louise	18.10
PASCHKE Eugénie	30.01
PFEIFFER Georgette	20.09

84 ans

BINDER François	11.09
-----------------	-------

85 ans

BRUNNEMER Georgette	27.12
SONNTAG Corinna	09.02

86 ans

ADOLF Georges	26.05
MULLER Cécile	21.01

87 ans

KOEBERLE Charlotte	24.05
LANGOLF Fanny	01.07
LOOS Joseph	05.09
SONNTAG Joseph	02.01

88 ans

KELLER Arsène	15.06
KOEBERLE Ernestine	20.07
KOLB Rosalie	03.08
MUNSCH Marie	20.08
RUDOLF Renée	03.04
ULRICH Joseph	08.07
WELTER Aloyse	13.02

89 ans

BERGER Ada	23.07
BOMMENSATT Marie	06.11
BUSSER Lucie	19.08
GOLLENTZ Florence	04.01
KUHN Joseph Forent	03.11
LUCHT Alfred	11.09
POLLEUX Louise	23.12

90 ans

HUEBER Anna	02.07
KNOBLOCH Joseph	13.07
NOBEL Adolphe	11.05

91 ans

SONNTAG Jeanne	03.08
----------------	-------

93 ans

BIECHER Marguerite	23.03
CANTONNET Odette	05.02
VOGEL Maria	10.04

94 ans

MARTINEZ Amélie	22.06
VOLKRINGER Arsène	14.12

96 ans

SIRLIN Joseph	01.03
---------------	-------

97 ans

BAUMEYER Emilie	15.04
-----------------	-------

Etat Civil



LES NAISSANCES

- le 6 février
Thierry de Claude HAEN et Marguerite BIANCHI
- le 19 mars
Jean-Baptiste de Hubert HEINRICH et Elisabeth BLANCK
- le 29 avril
Thomas de Julien DEISS et Anne ZIRGEL
- le 19 juillet
Pierre de Christophe MEYER et Clarisse MEYER
- le 15 septembre
Laetitia de Christophe ILTIS et Valérie KITTLER
- le 10 octobre
Valentin de Myriam OPPERMAN
- le 17 décembre
Robin de Bertrand GREIGERT et Angélique MARCOT

LES MARIAGES

- le 24 juin
Christian RICHERT et Danielle KLEIN
- le 8 juillet
Bertrand GREIGERT et Angélique MARCOT
- le 22 juillet
Olivier BIECHER et Evelyn ZELADA CARVAJAL
- le 14 septembre
Luc KOEBERLE et Patricia ROHMER



LES DECES

- le 2 janvier: Frieda BAUMGARTNER née ZIEGLER
- le 18 janvier: Rosalie BLEGER née KNITTEL
- le 24 janvier: James CLEMENT
- le 4 février: Anne SIGWALT née POST
- le 14 février: Eugénie FUCHS née BLAISE
- le 20 février: Gérard CUNAT
- le 26 mars: Joséphine KOEBERLE née BRUNSTEIN
- le 15 avril: Marie Eugénie SCHENCK née BRUNSTEIN
- le 23 mai: Louis BUCHER
- le 12 juin: Maria GUNTZ née STOCKER
- le 17 juin: Marie Anna HAMM
- le 19 juin: Héribert ELSEMANN
- le 8 juillet: Jeanne RINGEISEN
- le 28 juillet: Louis MERILLON
- le 26 juillet: Germaine MULLER née MEYER
- le 4 septembre: René FRECHARD
- le 21 novembre: Joséphine SIMLER née VONFELT
- avant le 12 décembre: personne non identifiée





LES NOUVEAUX HABITANTS DE SAINT-HIPPOLYTE

- M. DUTAL Yves
9, rue des Cigognes
- M. José HABA RUBIO
et Mlle Ana Cristina DOS SANTOS GUALDINO
83b, route du Vin
- M. et Mme Philippe MEZONNIAUD
4, rue des Vignerons
- M. Yvan DEISS et Nicolas
24, route du Vin
- M. Frédéric JEHL
3, rue du Collège
- M. Frédéric LIEBENGUTH
39, route du Vin
- Mme Marie Noëlle BELLOT
1, rue des Remparts
- M. Gilles ZELLER et Mlle Nathalie OPPERMANN
et leurs deux filles : Samantha et Mélissa
6, rue Charles Bléger
- M. Joseph SONNTAG
48, rue du Collège
- M. André BAUER
52, route du Vin
- Mlle Cathy GOETTELMANN
16, rue de la 5è D.B.
- M. Benoît HUBLART
4, rue du Ch. Issenhardt
- Mme Evelyn Rose Marie BIECHER
35, rte du Vin
- M. Philippe SCHMITT et Alexandre
4, place du Tilleul
- Mlle Magali LASSERE
59, route du Vin
- M. Olivier REBSOMEN
10, rue des Remparts
- M. Christophe SEYLLER
23, rue du Collège
- M. Bernard CAROLE
65, route du Vin
- M. Alain ALIZER
13, rue Saint-Fulrade
- M. et Mme Eric SCHUTTE
et leurs enfants : Julie et Antoine
3, place de l'Eglise
- M. et Mme Roland ROCHE
et leurs enfants : Emmanuel et Sébastien
Ferme Mollenbach
- M. Guillaume GABRIEL et Mlle Jennifer URBAIN
28, route du Vin
- M. et Mme Philippe MAURICE et leur fils Gwendal
46, route du Vin
- Mme Brigitte ZIEGELMEYER
et ses enfants : Jordane et Sarah
65, route du Vin
- M. Marc GSELL
55, route du Vin
- Mlle Audrey BAU
4, rue du Ch. Issenhardt
- M. et Mme Pierre LANSU et leur fille Lucile
11, rue Kleinforsht
- M. et Mme Franck BLEGER
et leurs fils : Benjamin et Paul Antoine
14, rue du Gal de Gaulle
- Mlle Alexane QUERE-CHARVY
83a, route du Vin
- M. et Mme Patrice ROGER
19, rue de la Chapelle
- M. Vincent LEFEBVRE et Mlle Séverine GREGOIRE
4, rue du Ch. Issenhardt
- Mlle Stéphanie DRUPT
60, rte du Vin
- M. et Mme Patrick CHOUX
83a, rte du Vin
- M. Christophe OPRESKO
12, rue du Gal de Gaulle
- M. Michaël MASSON et Mlle Sabrina LESEUR
60, route du Vin
- M. et Mme Jean SANCHES
et leurs deux filles : Laurianne et Pauline
5a, route de Rodern

